

**Programme Protocole 3 ASAPP :  
Aide et Soutien aux Aidants Proches et aux Personnes  
atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.**

Docteur,

Par la présente, nous souhaitons vous présenter le projet ASAPP du Protocole 3 de l'INAMI.

Ce projet, qui est actif jusqu'au 31/12/2024, est centré sur les patients atteints de détériorations cognitives et de perte d'autonomie (maladie d'Alzheimer ou affections apparentées) et permet l'intervention, dans leur milieu de vie, d'une équipe multidisciplinaire et la possibilité d'une psychoéducation.

Il vise l'optimisation de l'autonomie et de la qualité de vie des patients et de leurs proches et le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles, en agissant sur deux volets :

Des interventions multidisciplinaires et personnalisées à domicile avec des prestations d'un ergothérapeute (évaluation des besoins de la personne et de ses proches, accompagnement à la mise en place d'un réseau soutenant, maintien des activités, informations sur la maladie et les dispositifs existants,...), d'un psychologue pour la personne malade ou pour l'aidant (écoute des craintes et des attentes, conseil, explications sur la maladie,...) ou d'un case-manager infirmier (à Bruxelles et communes limitrophes). Nous travaillons avec des indépendants qui couvrent chacun une zone géographique spécifique mais actuellement, le projet étant encore à l'état de projet pilote, toutes les prestations ne sont pas disponibles sur l'ensemble du territoire. Ce point est à vérifier auprès de nous au cas par cas.

Ce projet, financé par l'INAMI est gratuit pour le patient et son aidant. Il a été développé grâce au partenariat d'experts qui apportent chacun un soutien spécifique :

- Alzheimer Belgique ASBL, en charge de la coordination du projet, des prestations d'ergothérapie, de psychologie et des séances de psychoéducation ;
- Arémis, ASBL spécialisée en hospitalisation à domicile, en charge des prestations de case-manager infirmier.

Comme demandé par l'INAMI, l'outil BELRAI sera renseigné, avec l'accord des bénéficiaires (accord écrit). Toute demande de mise en place du projet doit être validée par Alzheimer Belgique ASBL, permettant la vérification des conditions d'accès au projet et la coordination du suivi de la famille.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question supplémentaire.

N'hésitez pas également à inviter des familles concernées par la maladie à nous contacter au **02/428.28.10** ou à l'adresse email [info@aalz.be](mailto:info@aalz.be)

Veillez agréer, Docteur, toute l'assurance de notre considération la meilleure.

**L'équipe d'Alzheimer Belgique**  
Rue Montoyer 40  
1000 Bruxelles  
Tél : +32(0)2 428 28 10  
Site web : [www.aalz.be](http://www.aalz.be)  
Facebook : Alzheimer Belgique asbl New